



Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta (Conseil des élus) de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouitchouan à Mashteuiatsh, le vendredi 26 octobre 2018 de 10 h 10 à 10 h 15.

SONT PRÉSENTS : M. Clifford Moar, chef  
M. Stacy Bossum, conseiller  
M. Patrick Courtois, conseiller  
M. Jonathan Germain, conseiller  
M. Stéphane Germain, conseiller  
M<sup>me</sup> Élisabeth Launière, conseillère  
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller  
M. Josée Buckell, greffière

EST ABSENT : M. Maxime Vollant, directeur général

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Éducation et main-d'œuvre
  - 3.1 Programme de soutien à la formation professionnelle et aux études postsecondaires – L'envolée des outardes
4. Économie, emploi et partenariats stratégiques
  - 4.1 Complexe hôtelier – Financement plan d'affaires
5. Santé et mieux-être collectif
  - 5.1 Politiques en lien avec la démarche d'agrément – révision
6. Infrastructures et services publics
  - 6.1 Programmes d'habitation
7. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le Chef Moar assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Chef Moar procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois  
Appuyé de M. Stéphane Germain  
Adopté à l'unanimité

Note : Le chef et le conseiller Charles-Édouard Verreault se retirent pour le point 3 puisqu'ils se considèrent en conflit d'intérêts, un membre de leur famille immédiate respective étant directement concerné par le sujet.

En l'absence du chef, le vice-chef Jonathan Germain assume la présidence de la réunion.

## 3. ÉDUCATION ET MAIN-D'OEUVRE

### 3.1 PROGRAMME DE SOUTIEN À LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES – L'ENVOLEE DES OUTARDES

#### RÉSOLUTION N° 7197

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, a la volonté d'offrir à ses membres des services et programmes adéquats pour l'obtention de diplômes;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a comme orientation qu'il y ait une place pour tous au sein de notre Première Nation, qu'il souhaite que chaque Pekuakamiulnuatsh s'implique activement dans le développement de notre communauté et qu'il encourage la mise en valeur des talents de chacun;

CONSIDÉRANT que le programme Nishkatsh upahuatsh (L'envolée des outardes) fait l'objet d'évaluation annuellement afin d'assurer une amélioration continue du soutien et des services offerts aux Pekuakamiulnuatsh qui poursuivent des études postsecondaires;

CONSIDÉRANT que certains aspects du programme Nishkatsh upahuatsh doivent être précisés ou modifiés.

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

IL EST RÉSOLU d'apporter les ajustements suivants à la grille - taux de formation et de les appliquer pour l'année scolaire 2018-2019 :

1. Conserver le remboursement à un taux fixe au niveau des frais de volume et payer sur réception de factures, les outils/équipements obligatoires à la formation, et ce, rétroactif à la session automne 2018.
2. Faire le changement dans la grille au niveau des DEP/AEC à l'effet que le remboursement se fera suite à une analyse.
3. Octroyer 0,24 \$/km entre le lieu de résidence permanent et le lieu d'étude, jusqu'à concurrence de 500 \$. Établir un minimum à 15 \$.
4. Ajouter dans la section Frais de scolarité que les frais relatifs au sport-études au collégial et à l'université seront remboursés.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'amender le budget du postsecondaire 2018-2019 de 28 000 \$.

Proposée par M<sup>me</sup> Élisabeth Launière  
Appuyée de M. Stacy Bossum  
Adoptée à l'unanimité

Note : Le chef et le conseiller Charles-Édouard Verreault reviennent à la réunion. Le chef Moar reprend la présidence de la réunion.

## 4. ÉCONOMIE, EMPLOI ET PARTENARIATS STRATÉGIQUES

### 4.1 COMPLEXE HÔTELIER – FINANCEMENT PLAN D'AFFAIRES

#### RÉSOLUTION N° 7198

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta, dans le cadre de ses orientations et priorités, s'engage, sur la base des droits ancestraux, y compris le



# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

titre Ilnu, à donner un véritable essor (impulsion) à son économie et à soutenir le développement des entreprises publiques, privées, mixtes et sociales dans une perspective de bénéfices collectifs, notamment celui de générer des revenus et des emplois durables pour les Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que la stratégie maîtresse de développement touristique mené par la Société de Développement Économique Ilnu (SDEI) confirme la volonté de la communauté à accueillir le tourisme;

CONSIDÉRANT que l'un des premiers objectifs visé par la stratégie maîtresse de développement touristique est l'augmentation de l'achalandage par le biais de l'augmentation de l'offre qui favoriserait la rétention de la clientèle;

CONSIDÉRANT qu'un complexe hôtelier sur le territoire de Mashteuiatsh représenterait un actif structurant pour le développement socio-économique de la communauté;

CONSIDÉRANT que la SDEI a reçu une offre de services de 67 500 \$ d'une firme spécialisée dans l'analyse et la planification du développement touristique, culturel et récréatif tant régional qu'urbain, Zins Beauchesne et associés, pour mener les différentes étapes en vue de la réalisation d'un plan d'affaires pour un complexe hôtelier;

CONSIDÉRANT qu'une demande de financement d'un montant de 54 000 \$ a été déposée à Services aux Autochtones Canada (SAC) et que cette demande de financement est recevable;

CONSIDÉRANT que cette demande de financement nécessite une mise de fonds d'un montant de 13 500 \$ de la part de Mashteuiatsh.

IL EST RÉSOLU que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan assume 100 % de la mise de fonds requise pour la réalisation du plan d'affaires soit 13 500 \$;

IL EST AUSSI RÉSOLU que la Direction générale de la SDEI, soit mandatée pour produire ladite demande de financement au nom de Mashteuiatsh auprès de Services aux Autochtones Canada (SAC) et signe tout document relatif à cette demande;

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la part de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan de 13 500 \$ soit puisée dans le budget d'opération de l'unité administrative Économie, emploi et partenariats stratégiques;

IL EST DE PLUS RÉSOLU qu'un coordonnateur Économie et relations d'affaires suive ce dossier de très près et qu'il fasse état, directement à Katakuhimatsheta, de l'évolution de ce dernier.

Proposée par M. Patrick Courtois  
Appuyée de M. Jonathan Germain  
Adoptée à l'unanimité

## 5. SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE COLLECTIF

### 5.1 POLITIQUES EN LIEN AVEC LA DÉMARCHE D'AGRÉMENT – RÉVISION

#### RÉSOLUTION N° 7199

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a comme orientation politique de poursuivre la révision de ses encadrements, programmes et services dans une approche écosystémique et transversale basée sur les résultats et l'amélioration continue;

CONSIDÉRANT que la démarche Agrément est un processus d'amélioration continue de la qualité des soins et services en santé, visant la certification selon des normes définies;

CONSIDÉRANT que la direction Santé et mieux-être collectif a entrepris en septembre 2013 le processus d'Agrément et obtenu le certificat de base en octobre 2016;

CONSIDÉRANT que la direction Santé et mieux-être collectif poursuit sa démarche pour obtenir la certification QMENTUM de l'Agrément;

CONSIDÉRANT que différentes politiques et procédures doivent être révisées selon les normes définies par Agrément Canada.



# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

IL EST RÉSOLU d'approuver la révision des politiques suivantes en lien avec la démarche de l'Agrément :

- Politique Dossier de l'utilisateur;
- Politique Déclaration d'un incident ou d'un accident concernant les usagers, les visiteurs et les bénévoles;
- Politique Prévention des infections;
- Politique Gestion des médicaments ciblés.

Proposée par M. Jonathan Germain  
Appuyée de M<sup>me</sup> Élisabeth Launière  
Adoptée à l'unanimité

Note : Le conseiller Stéphane Germain se retire de la réunion puisqu'il se considère en conflit d'intérêts, un membre de sa famille immédiate étant directement concerné.

## 6. INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

### 6.1 PROGRAMMES D'HABITATION

#### RÉSOLUTION N° 7200

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta (Conseil des élus), dans le cadre de ses orientations et priorités, a identifié comme axe prioritaire, de déployer des stratégies et bonifier des programmes afin que les Pekuakamiulnuatsh s'approprient leur culture, leur histoire et le nehlueun pour qu'ils en soient de fiers ambassadeurs;

CONSIDÉRANT que le 5 décembre 2017, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a approuvé les programmes d'habitation 2018-2019;

CONSIDÉRANT que le but du programme de rénovation est de fournir un soutien financier aux Pekuakamiulnuatsh pour la remise en état des maisons;



# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT que la requérante XXXX n° bande XXXX de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh est, selon le programme de rénovation en vigueur pour l'année 2018-2019, une personne admissible à recevoir une aide financière au montant de 15 000 \$ quant à son logement dans la réserve de Mashteuiatsh n° 5 par la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh aux conditions établies par le prêteur. La description du terrain où elle se propose de rénover la maison est la suivante :

La totalité du lot 5-5RE, du rang « A », dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 69375. La totalité du lot 5-6-2, du rang « A », dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 69375 et la totalité du lot 5-8-1, du rang « A », dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 76166.

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a reçu de la requérante les certificats de possession ou d'occupation ou le billet d'établissement (appelé billet de location dans la Loi) sur lequel est située la maison pour laquelle un prêt est demandé et l'engagement d'évacuer ladite maison et ledit terrain à la demande de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, si elle néglige d'observer les conditions du prêt;

CONSIDÉRANT qu'advenant le cas où la requérante manque à ses engagements envers le prêteur, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan prendra tous les moyens raisonnables afin d'amener la requérante à rembourser les arriérés;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, à défaut de l'observation des conditions du prêt et à la demande du ministère, ordonnera à un agent d'intenter au nom de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan les procédures jugées nécessaires contre la requérante et les membres de sa famille, en vue de prendre possession de la maison à l'égard de laquelle le prêt a été accordé.

IL EST RÉSOLU d'octroyer une aide financière selon le programme de rénovation à XXXX n° bande XXXX;

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner la direction Infrastructures et services publics à signer tous les documents afférents à cette aide financière.

Note: Le nom et le numéro de bande sont inscrits en affaires confidentielles.

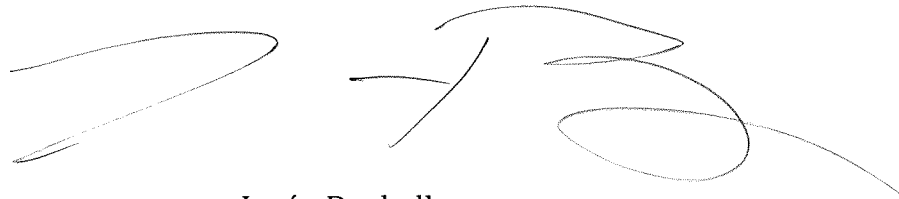
Proposée par M. Charles-Édouard Verreault  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité

Note : Le conseiller Stéphane Germain revient à la réunion.

## 7. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 10 h 15, proposée par M. Jonathan Germain, appuyée de M. Patrick Courtois et adoptée à l'unanimité.

La greffière,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned to the right of the name Josée Buckell.

Josée Buckell